



ARRÊTÉ PORTANT TABLEAUX ANNUELS D'AVANCEMENT DE GRADE 2026

ARRÊTÉ N°049/2026

Le Maire de la Commune de Montamisé,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'arrêté n° 32/2021 en date du 22 février 2021 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 6 ans,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

| N° | NOM et Prénom | Homme ou Femme | Grade actuel | Date de l'examen professionnel | Date d'effet de l'avancement |
|----|---------------------|-------------------|---|--------------------------------------|------------------------------------|
| 1 | DESMAREST Christine | Femme | Adjoint administratif principal de 2ème classe | | 15/07/2026 |

Part respective des femmes et des hommes

| Effectif considéré | Répartition | |
|--|-------------|--------|
| | Hommes | Femmes |
| Effectif du grade d'origine | 0 | 3 |
| Agents du grade d'origine « promouvables » | | 1 |
| Agents inscrits au présent tableau d'avancement | | 1 |
| Effectif du grade d'avancement | | 1 |

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Montamisé, le 5 mars 2026,

Le Maire,

Corine SAUVAGE



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr